



## Sommaire

# SPECIAL CESER

## Séance plénière du 23 mars 2026



EDITO p.1  
de Stéphane  
KERGOURLAY  
Responsable du  
Groupe C.G.T.  
du CESER

Prospective du Travail en  
Bretagne  
M. Francomme.....p.2

Modification N°2 du  
SRADDET  
JL. Peltier.....p.2/3

Une étude prospective sur le travail en 2050 a ouvert cette session du Ceser Bretagne.

Pour la CGT, la prospective vise à construire des scénarii en fonction d'évolutions perceptibles dans des signaux plus ou moins faibles (changements environnementaux, sociétaux, technologiques, vie démocratique locale et sociale, répartition des richesses, augmentation de la productivité, notamment par l'amélioration des conditions de travail, ...) et pas le retour de vieilles lunes patronales cantonnant les travailleurs à un rôle d'insecte social (comme l'abeille), toujours au travail aliénant pour le pouvoir régalien ou à un simple actif comptable de la société de capitaux (comme dans le Code Noir ?) : la déclaration de Michel Francomme l'expliquera mieux qu'un long édit.

La Sécurité Sociale Professionnelle, un droit à la continuité du contrat de travail, avec une formation professionnelle rémunérée entre deux entreprises pour qualifier au prochain emploi, est une revendication CGT forte et bien connue. Actuellement, pour les salariés privés d'emploi, la loi donne compétence à la région pour financer leur formation et un revenu de remplacement (parfois appelé aide financière, sous conditions de ressource à date).

Rappelons le paragraphe consacré à la formation professionnelle dans le préambule de notre Constitution : « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture ».

Le Ceser a donc adopté à l'unanimité un vœu : « investir dans la formation, c'est investir dans l'avenir », pour exiger de l'Etat républicain, le respect de ses engagements de financement de la Formation Professionnelle des Adultes, notamment dans le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences. Sont concernés, en région Bretagne, plusieurs milliers de salariés privés d'emploi.

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) fait l'objet de modifications concernant les objectifs énergétiques et climatiques, la prévention et la gestion des déchets, la lutte contre l'artificialisation des sols et la biodiversité.

Face au manque de moyens provoqués par l'austérité étatique, pour ce SRADDET modifié, « le risque est alors celui d'une gouvernance incantatoire fondée sur l'affichage d'objectifs mais privée des arbitrages de les atteindre & des moyens de contrôler leur mise en œuvre » : ce n'est pas la CGT qui l'énonce, mais le Haut Conseil Breton pour le Climat ; nous y aurions mentionné le juste partage des richesses par la démocratie sociale et la contribution progressive selon les facultés au financement public, voire aussi privé de ces objectifs.

De l'objectif d'une autonomie énergétique décarbonée (largement reprise de la planification par l'Etat des énergies marines renouvelables, essentiellement éoliennes) reste la question de sa mise en œuvre, sans socialiser des pertes ni privatiser les profits. La transition agricole pour diminuer gaz à effets de serre et autres pollutions (nitrates en overdose, cadmium, pesticides et métabolites,...) tout en rémunérant correctement les travailleurs et travailleuses du secteur dans de bonnes conditions de travail nécessite un débat démocratique réel, pas verrouillé par le patronat. C'est ce que Via Campesina avait créé dans le terme « souveraineté alimentaire ». La réalité productive bretonne actuelle, basée sur du soja du Mercosur, des engrais azotés d'Outre Ormuz (après la fermeture de l'usine Yara de Saint Nazaire), des phosphates (avec cadmium cancérigène) d'autres continents correspond-elle à la volonté souveraine de la population ? La souveraineté alimentaire ne saurait se limiter à la « liberté » des mouvements de capitaux et de marchandises.

Jean-Luc Peltier, rapporteur de l'avis du CESER, explicite la volonté CGT de reprendre la main sur le développement durable pour qu'il soit aussi juste et démocratique.

Site Internet :  
[www.cgt-bretagne.fr](http://www.cgt-bretagne.fr)

mail :  
[contact@cgt-bretagne.fr](mailto:contact@cgt-bretagne.fr)  
Tél. 02 99 65 45 90

Directeur de la  
publication :  
Alain LE CORRE  
Bimensuel - 0,15€

## Prospective du Travail en Bretagne

Intervention de Michel FRANCOMME



LE TRAVAIL selon la CGT et les travailleurs ?

Le travail désigne, en général, l'effort physique ou intellectuel qui doit être accompli pour faire quelque chose ou obtenir un résultat recherché ; au-delà de la définition, il y a le sens qu'on veut bien donner, au mot « travail ».

En tant qu'occupation rémunérée, le travail est synonyme d'emploi mais peut tout autant s'appliquer à des activités non rémunérées.

En économie, le sens donné est que c'est l'un des facteurs de production avec le capital et la terre, fourni par des salariés/employés en échange d'un salaire mais, peut tout aussi bien être un élément d'appartenance d'un individu à la société.

Selon les points de vue, il peut être perçu comme un devoir moral et social ou, à l'inverse, comme une exploitation et une aliénation. En sociologie, son sens revêt toutes les activités humaines répétitives, pénibles, non gratifiantes et réalisées dans un cadre contraint.

Pour la CGT, c'est une force de travail fournie en échange d'une rémunération et d'une appartenance

sociale émancipatrices et protectrices qui s'inscrivent dans l'intérêt collectif avec cette volonté, constante, d'amélioration des conditions de travail (physiques, mentales & organisationnelles) et d'amélioration des conditions de vie – c'est aussi la considération d'un partage juste des valeurs créées, par le travail et le savoir-faire à l'ensemble des travailleurs.

Donner du sens au travail mais surtout donner du sens à sa vie (réalités d'aujourd'hui) à son environnement et plus largement à l'environnement, maintenir la paix sociale et prévenir les conflits, la misère et la pauvreté ou et/ou la smicardisation des classes populaires, voilà l'univers très riche du terme Travail.

Ne pas perdre sa vie à la gagner, être connu et reconnu pour son utilité essentielle au rouage de la société, être respecté bien après la fin des derniers applaudissements – nous parlons de toutes ces classes de travailleurs qui ont affronté la pandémie au risque de leur propre vie, qui ont permis la continuité de certains services ignorés d'ordinaire, c'est aussi ça le travail, l'implication des humains pour le bien collectif ordinaire.

Le Deal après-guerre était clair, reconstruire, protéger et éviter que cela ne se reproduise avec la création, par le Conseil National de la Résistance, protectrice de la sécurité sociale, ok pour reprendre le travail et rebâtir le pays mais dans les meilleures conditions et sous l'égide du Conseil National de la Résistance qui impose des valeurs universalistes.

La sécurité sociale, garant de notre équilibre sociétal sur la base d'une solidarité nationale, garant d'une conception particulière de la justice sociale, tu paies selon tes besoins et tu reçois selon tes besoins, ne doit pas être délaissée ni remise en cause, pas plus hier qu'aujourd'hui et encore moins demain.

Enfin le travail à travers la Constitution, c'est la garantie, à tous les travailleurs, par l'intermédiaire de leurs délégués, la détermination collective des conditions de travail.

Prendre en compte tous ces paramètres, c'est permettre à la force de travail, dans tous les secteurs, d'être créative de richesses qui profitent au collectif, durablement.

## Modification N°2 du SRADDET – Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Intervention de Jean Luc PELTIER



Cette deuxième modification du SRADDET breton est une nouvelle occasion de réfléchir à la fois sur les effets d'un modèle de développement économique construit sur une vision politique totalement erronée du point de vue de sa soutenabilité et de sa durabilité, mais aussi sur la capacité de l'action publique de relever le défi de la transformation de nos activités pour les rendre compatibles avec les objectifs de la transition sociale et environnementale. Les enjeux qui en découlent sont loin d'être anodins car finalement il ne s'agit pas moins de permettre aux générations actuelles et

futures de pouvoir vivre convenablement, c'est-à-dire dans des conditions économiques acceptables, et durablement en Bretagne, c'est-à-dire dans un cadre naturel préservé.

Malheureusement d'année en année sur le sujet de la transition, la CGT fait le même constat avec à l'œuvre, la stratégie de petits pas de l'action publique laissant le champ libre à celles et ceux qui tentent par tous les moyens de déréglementer les activités les plus impactantes d'un point de vue social et environnemental. A ce titre, et même si cela n'est pas en lien direct

avec le SRADDET, la reprise en main du sage Vilaine par les préfets de Bretagne et des Pays de la Loire sous l'injonction du 1er ministre Sébastien Lecornu, mettant un terme autoritaire à 3 ans de discussions avec les différentes parties prenantes, est symptomatique d'une classe politique qui protège les intérêts d'une minorité au détriment du bien commun ce que l'on nomme aussi l'intérêt général. Cette évolution va évidemment de pair avec la criminalisation de plus en plus forte des actions visant à défendre tant les enjeux sociaux qu'environnementaux en lien avec la transition.

Dans une certaine mesure, la lecture de cette modification du SRADDET donne à voir avec la logique de désresponsabilisation de l'action publique. Si le travail d'analyse et d'objectivation de la situation environnementale est indiscutable, l'atteinte des objectifs fixés par ce SRADDET reste, dans de nombreux domaines, largement à la main de certains acteurs économiques qui n'ont cure des enjeux liés à la mise en œuvre du SRADDET. Cela est évidemment choquant et extrêmement dommageable alors que la Bretagne doit urgemment s'engager sur la voie de la transition.

La CGT partage la prégnance de la question de la souveraineté alimentaire qui est un véritable défi sur une région qui importe notamment 50% de sa consommation de fruits et légumes. Cela nécessite là encore de questionner un modèle de production agricole hyper-productiviste évoluant dans un environnement économique financiarisé et globalisé et dont la finalité n'est plus forcément de répondre à cet enjeu de souveraineté alimentaire... Il conviendrait d'ailleurs de faire une évaluation sérieuse de ce modèle breton de production agricole et agro-alimentaire tant d'un point de vue socio-économique, avec des statistiques de santé catastrophiques pour les salariés du secteur, qu'environnemental compte tenu de ses effets sur le littoral breton notamment...

Sur le volet énergie-climat, l'électrification des usages paraît incontournable et le défi énergétique est bien sûr un enjeu important mais en réponse à quelle trajectoire de consommation énergétique ?

Alors même que la sobriété est évoquée dans cette modification du SRADDET, la CGT rappelle le niveau de plus en plus important des mobilités qui restent un des principaux postes de consommation énergétique en Bretagne et in fine d'émission de GES ?

La trajectoire énergétique de ce SRADDET répond à quelle relocalisation d'activités, industrielles notamment, qui seraient souhaitable pour réduire les flux logistiques et pour répondre notamment à l'enjeu de souveraineté ? La CGT considère qu'il s'agit là d'enjeux qui nécessitent une véritable planification débattue et décidée démocratiquement. Celle-ci sera d'autant plus partagée qu'elle y associera la parole citoyenne à l'instar de ce qu'avait permis la BreizhCOP!

Les effets catastrophiques du réchauffement climatique évalué à +4 degrés en Bretagne à l'horizon 2100, la dégradation accélérée des écosystèmes, la pollution de l'air, des eaux et des sols, nécessitent des actes rapides et concrets car les conséquences, notamment de l'inaction politique, seront tellement plus difficiles à gérer pour les futurs élus quel que soit leur mandat... la transition écologique à laquelle la CGT ajoute sociale sur une région où perdure de nombreuses inégalités, nécessite d'engager des actions et des stratégies en cohérence avec les attentes de l'ensemble de la population bretonne pour tous les territoires! Il en va pour la CGT de la crédibilité de l'action publique qui doit dépasser les postures et conservatismes qui s'expriment singulièrement dans la période ! En ce sens, la CGT soutient d'ailleurs que les territoires qui s'en tireront le mieux

sur tous ces sujets liés à la transition, seront ceux qui auront su s'approprier et anticiper leurs actions pour s'adapter aux objectifs fixés par ce SRADDET qui doit être un projet partagé pour tous les territoires de Bretagne : nous en sommes malheureusement bien loin...

La CGT partage l'analyse du Conseil Régional sur les incertitudes que fait peser la cure d'austérité budgétaire de ces dernières années pour financer les actions nécessaires à la réalisation des objectifs fixés par ce SRADDET.

Pour autant tenir le cap de la transition est largement réalisable surtout lorsque l'on fait le total des moyens financiers publics injectés dans une économie de plus en plus « administrée » pour maintenir en soins intensifs un capitalisme totalement financiarisé...

Pour conclure, la CGT en appelle à une mobilisation de tous les acteurs concernés, pour concilier modération foncière, renouveau industriel, souveraineté alimentaire, énergétique, mobilités décarbonées, place et rémunération du travail, démocratie et dialogue, défi climatique, de l'eau, de la santé, du logement ...

L'ensemble des exigences que nous exprimons au travers de cette modification du SRADDET visent aussi à reposer en grand la question de la vie démocratique dans nos territoires, de la perception de celle-ci par les femmes et les hommes qui y vivent et subissent un quotidien qui s'articule trop souvent autour de la modération salariale, de l'éloignement voir de la destruction des services publics et du délitement de l'environnement. Faire cela nécessite aussi de questionner l'état de la démocratie sociale et, en ce sens, la mobilisation de la Conférence Sociale doit redevenir primordiale.

### **Vous pouvez accéder :**

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

**À partir du site du Ceser Bretagne :** [www.ceser.bretagne.bzh](http://www.ceser.bretagne.bzh) puis Avis

**À partir du site du Comité régional CGT. :** [www.cgt-bretagne.fr](http://www.cgt-bretagne.fr) puis CESER puis Les avis du CESER



## La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,  
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir  
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)**



La Macif,  
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.